

FINANCES

Fini l'investissement alternatif?



Pour promouvoir les énergies renouvelables, on a créé une société anonyme: La "Energipark Réiden s.a." a investi dans une installation photovoltaïque sur le toit d'un atelier de constructions métalliques à Noerdange - en mettant à son profit la loi Rau. (photo: rw)

En abolissant la loi Rau, le gouvernement se conforme aux dispositions de l'UE, mais ôte un instrument de financement aux projets écologiques et sociaux, sans proposer une solution de rechange.

(rw) - Samedi dernier, l'actionariat d'une société anonyme s'est réuni pour une augmentation de capital. Rien de spécial au Luxembourg, dirait-on. Mais la "Energipark Réiden s.a." est une entreprise pas comme les autres. Le fait que l'assemblée ait été également l'occasion d'inaugurer une installation photovoltaïque sur le toit d'un atelier de constructions métalliques à Noerdange en dit long. Car l'objectif de la société est l'investissement dans l'énergie renouvelable. Et même si sa forme ne le laisse pas deviner, ses actionnaires ont moins l'intention de gagner gros que de soutenir des projets dans ce domaine: que ce soit comme à Noerdange, l'énergie solaire, ou bien la participation dans un parc éolien prévu à Beckerich.

Cadeau électoral

Le choix de créer une société anonyme n'était pas un hasard. Comme Paul Kauten, conseiller technique de l'"Energipark", l'a expliqué samedi, on voulait par ce biais entre autre profiter de la fameuse loi Rau. Fernand Rau, alors député du parti chrétien-

social, avait déposé en 1982 une proposition de loi "visant à favoriser les investissements productifs des entreprises et la création d'emplois au moyen de la promotion de l'épargne mobilière". L'idée, copiée auprès des voisins français et belge, était de favoriser, en ce temps de crise, l'investissement dans le capital à risque. Par le biais d'une exonération d'impôt sur l'achat d'actions souscrites lors d'augmentations de capital ou de constitutions d'entreprises, les contribuables devaient être incité-e-s à augmenter le champ de manoeuvre financier de sociétés résidant à Luxembourg au lieu de déposer leurs deniers sur un compte d'épargne.

Depuis, la loi Rau entrée en vigueur en 1984, a fait tâche d'huile. Et cette disposition fiscale par sa nature limitée dans le temps a été prolongée plusieurs fois. Pourtant, il y eut des critiques quant à cette façon d'initier les Luxos au placement dans les SICAV et autres OPC. D'abord parce que les dispositions très larges des débuts ouvraient la porte à la spéculation. Ensuite parce que l'objectif initial, la mise à disposition de capital-risque à des entreprises luxembourgeoises souvent sous-capitalisées et l'incitation à la création d'entreprises et la création d'emploi n'étaient pas atteints. Déjà en 1988, le Conseil d'Etat avait proposé, sans succès, d'introduire une liste de critères de sélection pour les sociétés éligibles au titre de la loi. Car c'étaient surtout les banques qui profitaient du système en augmentant leur capital.

Même face à une attitude de plus en plus critique de la Commission européenne, la Chambre décidait à plusieurs reprises d'épuiser ce moyen facile d'amaïouer l'électorat... de tous les bords. D'ailleurs, le rapporteur Rau préconisait en 1989 qu'il serait "naïv oder [...] irresponsabel, fir nêt nach vun dene puer Joer ze profitéieren, fir eis en Outil fiscal ze gin, deen den Erfuerdnerisser vun der internationaler Kompetitivitéit entsprécht".

Le gouvernement vient de déposer en septembre un paquet de projets réformant la loi sur l'imposition. Un élément en est l'annonce de l'abolition de l'article 129c, donc de la fameuse loi Rau, de plus en plus en contradiction avec les dispositions européennes de non préférence nationale et de libre circulation du capital. Mais on reconnaît également dans l'exposé des motifs que l'applicati-

on de la loi n'était souvent pas celle que l'on avait visée initialement - malheureusement on ne produit pas de statistiques à l'appui. Néanmoins, le "Energipark Réiden" est un exemple du fait qu'il y eut aussi des mises en pratique plus créatives et plus utiles à l'objectif de la loi Rau. D'autres exemples sont la création d'une brasserie dans le même canton, ou l'orientation initiale du projet Oikopolis.

Coup dur pour l'économie alternative

L'abolition pure et simple de la loi Rau est-elle donc la solution du problème? La consolidation de l'édifice européen a comme effet pervers que les diverses formes de subventions aux entreprises produisant une plus-value écologique ou sociale sont contrecarrées par le principe de la libre circulation des capitaux. Si la loi Rau ne favorise pas uniquement ces entreprises-là, il est clair que ce seront surtout elles qui souffriront de son abolition. Bien sûr, pour une association telle que la "Energipark" qui veut agir professionnellement et prouver la rentabilité de ses projets, la loi Rau n'était pas l'unique raison d'opter pour la forme d'une société commerciale. Néanmoins, Paul Kauten du "Energipark" s'inquiète: "Il est clair que nous devrions viser plus petit. Les gens très engagés continueront à investir, mais l'attrait de l'abattement était un argument qui nous manquait. Nous voudrions que la loi Rau continue à être appliquée pour le domaine de l'économie écologique et sociale, qui devra cependant être définie de façon plus claire."

Le député vert François Bausch remarque que c'est surtout ces dernières années que la loi Rau a commencé à jouer son rôle dans le développement de tels projets. L'écologiste qui présentera dans les prochains jours une proposition de loi sur l'épargne éthique, soupçonne que la loi Rau va être abolie surtout dans l'intérêt des banques qui veulent développer la niche des pensions complémentaires, jusqu'ici peu exploitée. Aux frais de l'économie alternative.

Le gouvernement ne semble tout simplement pas avoir pris en compte cette conséquence de sa décision. Et Eugène Berger, secrétaire d'état à l'environnement a admis vis-à-vis du woxx que jusqu'ici aucune solution de rechange n'avait été envisagée. "Mais", a-t-il ajouté, "nous sommes en train de préparer une réforme fiscale pour début 2003, qui contiendra, elle, également des éléments de fiscalité écologique. Le groupe de travail composé de responsables des ministères des finances et de l'environnement, qui a été mis en place pour la préparer, pourra réfléchir sur de nouveaux instruments qui pourront remplacer la loi Rau."

commentar

Demain commence aujourd'hui

Le Luxembourg doit se préparer rapidement aux accroissements de la population prévus, sinon nous courons à la catastrophe.

Le débat sur les 700.000 habitants a lieu dans la commission parlementaire spéciale "Immigration" et, timidement, ailleurs. Cet (en)jeu de société ne se limite pas à "deviner" à quel moment le chiffre de 700.000 sera atteint. L'accroissement de la population posera des questions au niveau des infrastructures ou de la gestion du personnel enseignant par exemple. Il aura pour effet l'élargissement de l'éventail des origines des allochtones rejoignant le havre luxembourgeois.

L'approche de l'ASTI peut être résumée en trois points: a) la nécessité d'un large débat public, b) l'analyse de la politique d'intégration d'aujourd'hui: toute variante de demain demandera une approche plus volontariste, c) des actions dès aujourd'hui. Prenons par exemple les obligations que la Chambre des Députés s'était donnée à travers une motion, à savoir la révision des conditions et limitations du droit de vote communal. Elle l'avait prévue après l'échéance des élections communales de 1999. Deux ans plus tard, cela reste à faire. De même le gouvernement a laissé passer jusqu'ici 3.012 jours sans formuler le règlement grand-ducal réglant l'accès aux foyers d'immigrés et 2.034 jours d'inaction pour le règlement grand-ducal sur l'aide sociale pour demandeurs d'asile.

En cas d'inaction le déficit démocratique et la légitimation des élus nous feront glisser vers un genre d'apartheid, le système scolaire doit encore renforcer son offensive, le temps des discours sur les langues et l'identité doit enfin déboucher sur des actions et la genèse d'une nouvelle identité à construire par tous ceux qui peuplent ce petit bout du globe.

Nous allons lancer début 2002 une action de réflexion et de débat d'envergure sur les perspectives de l'immigration et les défis posés à l'économie et à la cohésion sociale. Pour cela, l'ASTI peut puiser dans ses expériences de terrain subventionnées par les deniers publics. Mais son travail de proposition et de revendication ne peut se faire que par ses moyens propres. L'indépendance a son prix, nous avons besoin de votre soutien et votre générosité!

Serge Kollwelter est président de l'ASTI

commentar

Extreme Bedingungen

Schleppend verlaufen die Hilfstransporte für die Flüchtlinge in Afghanistan. Schuld daran ist die extrem angespannte Sicherheitslage.

Das internationale Caritas-Netzwerk hat schon Anfang Oktober ein internationales Expertenteam nach Pakistan entsandt, um vor Ort bestehende Flüchtlingsprogramme europäischer und amerikanischer Caritasverbände zusammenzufassen und eine gemeinsame Aktion des weltweiten Netzwerkes durchzuführen. Das ausgearbeitete Programm des Caritas-Netzwerkes in Höhe von 11 Millionen Dollar ist sehr breit gefächert. Es umfasst die Bereiche Gesundheit, Trinkwasserversorgung und Lebensmittel sowie den Non-food-Bereich. Damit werden Flüchtlinge in den Flüchtlingslagern in Pakistan und in Afghanistan versorgt.

Caritas Luxemburg beteiligt sich gemeinsam mit Caritas Schweiz und der holländischen Caritas an der Finanzierung von Decken, Küchenutensilien, Öfen und Kleider für 8.000 Flüchtlinge, die sich in Afghanistan und in Flüchtlingslagern in Pakistan befinden. Eine lokale Nicht-Regierungsorganisation sorgt für die Verteilung vor Ort.

Die Sicherheitslage in den Grenzgebieten zu Afghanistan ist weiterhin sehr angespannt. Die Vertreter des Caritas-Teams können sich deshalb nicht ungehindert bewegen. Die Caritas Pakistan unterstützt das Caritas-Netzwerk mit Sprach- und Landeskenntnis, stellt einen Teil der Logistik bereit und stellt Kontakte zu einheimischen Hilfsorganisationen her.

Zur Zeit kann niemand sagen, wann und auf welcher Seite der Grenze Hilfe in großem Stil für die sich auf der Flucht befindende Bevölkerung Afghanistans möglich sein wird. Pakistan hält die Grenzen für Flüchtlinge immer noch geschlossen, die Arbeit der Hilfsorganisationen und des UNHCR im Land wird behindert. Transporte nach Afghanistan sind nur hin und wieder und unter großen Gefahren möglich. Die laufenden von Caritas unterstützten Hilfsprogramme in Afghanistan werden unter der Regie einheimischer Mitarbeiter weitergeführt. Ebenfalls weitergeführt werden laufende Hilfsprojekte in den Flüchtlingslagern in Pakistan. Sämtliche Hilfsorganisationen können zurzeit in Afghanistan nicht die Hilfe leisten, die für die hungernde Bevölkerung unerlässlich wäre.

Erny Gillen ist der Präsident von Caritas Luxemburg

Drug-Store

Consommation de drogues au Luxembourg en particulier la prise en charge des jeunes.

woxx - déi aner wochenzeitung / l'autre hebdomadaire, früher: Gréngespon - wochenzeitung fir eng ekologesch a sozial alternativ - gegründet 1988 - erscheint jeden Freitag • Herausgeberin: Gréngespon soc. coop. • Redaktion: Karin Enser (karin.enser@woxx.lu), Robert Garcia (robert.garcia@woxx.lu), Léa Graf (lea.graf@woxx.lu), Richard Graf (richard.graf@woxx.lu), Germain Kerschen (germain.kerschen@woxx.lu), Raymond Klein (raymond.klein@woxx.lu), Ines Kurschat (ines.kurschat@woxx.lu), Muriel Prieur (muriel.prieur@woxx.lu), Bibine Schulze (bibine.schulze@woxx.lu), Armand Turpel (armand.turpel@woxx.lu), Renée Wagener (renee.wagener@woxx.lu), Danièle Weber (danielle.weber@woxx.lu) • Karikaturen: Guy W. Stoos • Fotos: Christian Mosar • Verwaltung: Monique Ludovicy (monique.ludovicy@woxx.lu) • Bürozeiten: Mo - Fr 9 bis 12 und 13 bis 16 Uhr. Unterzeichnete Artikel geben nicht unbedingt die Meinung der Redaktion wieder. Die Redaktion behält sich Kürzungen vor. • Druck: Imprimerie COPE, Luxembourg • Einzelpreis: 60,- LUF / 1,49 € • Abonnements: 52 Nummern kosten 2.400,- LUF (Ausland zzgl. 900,- LUF); StudentInnen und Erwerbslose erhalten eine Ermäßigung von 1.000 LUF. • Postscheckkonto: CCPL 102654-28 (Neu-Abos bitte mit dem Vermerk "Neu-Abo"; ansonsten Abo-Nummer angeben, falls zur Hand) • Anzeigen: Espace Régie Luxembourg s.a. - Tel.: 26 25 75 -1 Fax: 26 25 75-75 • Recherchefonds: Spenden zur Unterstützung des weiteren Ausbaus des Projektes auf das Konto CCPL 24495-51 der "Solidaritéit mam Gréngespon asbl" sind stets erwünscht. Bitte keine Abo-Gelder auf dieses Konto. • Post-Anschrift: woxx, b.p. 684, L-2016 Luxembourg • Büros: 51, Av. de la Liberté (2. Stock), Luxembourg • E-mail: woxx@woxx.lu • Site: www.woxx.lu • Tel.: (00-352) 29 79 99-0 • Fax: 29 79 79